

<https://inegalites.fr/Les-ouvriers-cinq-fois-plus-victimes-d-accidents-du-travail-que-les-cadres>



Les ouvriers cinq fois plus victimes d'accidents du travail que les cadres

- Thèmes - Emploi -



Date de mise en ligne : mercredi 24 avril 2024

Date de parution : 29 novembre 2016

Copyright © Observatoire des inégalités - Tous droits réservés

11 % de salariés déclarent avoir subi au moins un [accident de travail](#) au cours de l'année selon les données 2019 du ministère du Travail [1]. Les ouvriers indiquent cinq fois plus souvent en avoir été victimes que les cadres supérieurs : ces derniers ne sont que 4 % dans ce cas, contre 19 % des ouvriers. Les accidents du travail illustrent des conditions de travail difficiles, dont les conséquences ne sont heureusement pas forcément toujours très graves. Mais pour certains salariés, ils peuvent entraîner des séquelles, voire [un handicap ou même un décès](#).

Ouvriers et cadres travaillent dans des conditions qui n'ont rien à voir en termes de [pénibilité physique](#) et d'[exposition à des produits dangereux](#). Quand on entre dans le détail des catégories socioprofessionnelles, les ouvriers non qualifiés (20 %), les ouvriers qualifiés (19 %), les ouvriers agricoles (15 %), les contremaîtres et les agents de maîtrise (14 %), ainsi que les employés de commerce et de la fonction publique (14 %) sont davantage concernés par les accidents du travail que l'ensemble des salariés (11 %). À l'autre bout de l'échelle, les cadres d'entreprise, les cadres professions intellectuelles et artistiques, ou encore les employés administratifs d'entreprise sont moins de 5 % à déclarer au moins un accident du travail l'année de l'enquête du ministère du Travail.

Les hommes sont davantage exposés que les femmes au risque de subir un accident du travail (12 % contre 9 %). 20 % des ouvriers sont concernés, contre 12 % des ouvrières. En revanche, chez les employées (11 %), la fréquence des accidents du travail est assez proche de leurs homologues masculins (13 %). Par ailleurs, la part de femmes qui ont été victimes au moins d'un accident du travail dans l'année a doublé entre 2005 et 2019, de 5 % à 9 %. Chez les hommes, cette part est passée de 9 % à 12 % sur la même période.

Accidents du travail selon la catégorie socioprofessionnelle Unité : %				
	2005	2013	2016	2019
Cadres supérieurs	2,2	3,1	4,3	3,9
Professions intermédiaires	5,5	7,0	8,4	8,6
Employés	5,5	9,0	11,0	11,2
Ouvriers	12,5	15,7	16,1	18,9
Ensemble	6,9	8,9	10,2	10,8

Lecture : 18,9 % d'ouvriers déclarent avoir eu au moins un accident du travail au cours des douze derniers mois en 2019.

Source : enquête Conditions de travail, ministère du Travail – © Observatoire des inégalités

Accidents du travail selon le sexe Unité : %				
	2005	2013	2016	2019

Les ouvriers cinq fois plus victimes d'accidents du travail que les cadres

Hommes	8,8	10,8	11,2	12,5
Femmes	4,7	7,1	9,3	9,1
Ensemble	6,9	8,9	10,2	10,8

Lecture : 12,5 % des hommes déclarent avoir eu au moins un accident du travail en 2019.

Source : enquête C

Une hausse des accidents de travail ?

Les enquêtes « Conditions de travail réalisées régulièrement par le ministère du Travail indiquent que depuis 2005, de moins en moins de salariés déclarent ne pas avoir eu d'accident lié à leur travail au cours de l'année. Ils étaient 93 % dans ce cas en 2005 contre 89 % en 2019.

Cette évolution traduit-elle dans les faits une hausse du nombre d'accidents du travail ? Pas sûr. Elle peut être due à une meilleure information : les salariés déclarent certains accidents du travail qu'ils ne déclaraient pas auparavant. Ceci dit, un certain nombre de salariés ne déclarent pas de manière officielle les accidents du travail dont ils sont victimes par peur des conséquences que cela pourrait avoir sur leur carrière professionnelle.

Photo / © Fotolia

[1] « [35 ans d'évolutions des conditions de travail](#) », enquêtes Conditions de travail, ministère du Travail, novembre 2023.